

**saint-pardoux-soutiers**

**Les services publics se maintiennent**

Johann Baranger, maire de Saint-Pardoux-Soutiers, a ouvert le conseil municipal du 10 février sur le constat d'une cohésion qui aura permis, ces dernières semaines, la continuité du service. « *Malgré une activité au ralenti en lien avec la vague de Covid et le cambriolage de l'agence postale du mercredi 9 février, les services ont fonctionné, grâce à la mobilisation des agents et des élus,* » souligne-t-il, avant de poursuivre l'ordre du jour.

**Restauration scolaire.** Les élus ont décidé, face à la multiplication des absences durant la période de janvier-février, de ne pas appliquer la règle des deux jours de carence pour le règlement des repas manqués. Le règlement s'appliquera stricto sensu dès la rentrée du 28 février.

**Adhésion Fredon.** Les élus ont validé l'adhésion pour 2022 à cet organisme de préservation des végétaux pour un montant de 98,58 €. Elle permet à la commune comme à ses habitants de bénéficier de tarifs préférentiels pour des conseils techniques et des prestations pour la lutte contre

les nuisibles sur les végétaux. « *En 2021, des demandes ont été réalisées pour la destruction de nids de frelons asiatiques et pour la fourniture de raticide,* », rappelle Johann Baranger.

**Ehpad.** Le recrutement d'un directeur ou d'une directrice pour l'Ehpad des Deux-Châteaux est en cours. De nouveaux entretiens vont avoir lieu en février. Johann Baranger souligne l'importance de ce recrutement pour pouvoir enclencher des réflexions de fond sur des travaux de rénovation.

**Projet de Maison d'assistantes maternelles.** Le plan de financement a été modifié à la demande de la sous-préfecture. Les élus ont validé, à la majorité, le nouveau plan de financement qui prévoit à présent un auto-financement s'élevant à 154.384 € HT, sur une somme totale de 412.850 € HT.

**Monument aux morts de Saint-Pardoux.** Des plaques érodées doivent être changées et gravées aux noms des soldats morts pour la France. Les élus valident cette rénovation et son plan de financement :

une dépense de 2.262 € avec une subvention de 20 % demandée au ministère de l'Intérieur. Le coût s'élèverait donc à 1.809,6 €.

**Associations.** L'Acca a sollicité l'aide de la commune pour trouver un local afin de procéder à la découpe du gros gibier suite aux battus. L'association se propose de participer au financement à hauteur de 20 à 30 % des dépenses. La demande des chasseurs donne lieu à une étude de projet par les élus qui reviendront vers les responsables de l'Acca. Aucune décision n'a été prise.

**Structure sportive.** Installer un terrain de Padel, pratique de plus en plus prisée, à la frontière entre le squash et le tennis, reste à l'étude. Il est décidé de déposer le dossier de demande de subvention auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports et d'inscrire cette dépense au budget (réalisée sous condition d'obtention).

Le prochain conseil se réunira au mois de mars avec pour objet principal le vote du budget communal.